

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune après transmission en préfecture.

La commune de Chemiré en Charnie compte 219 habitants au 1^{er} janvier 2026.

Le **budget primitif 2026** a été voté le 26 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

S'agissant d'un budget prévisionnel il peut être nécessaire de procéder à des adaptations en cours d'année, et le prochain conseil municipal pourra voter **des décisions modificatives**.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'état chaque fois que possible

Le Budget comprend deux sections :

La section de fonctionnement qui concerne les biens et les services consommés par la mairie pour les besoins de son activité (subventions, salaires, équipement, entretien des bâtiments, remboursement des intérêts d'emprunt...)

La section d'investissement qui concerne les opérations qui modifient la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune (aménagement d'un bâtiment, acquisition, matériel durable...)

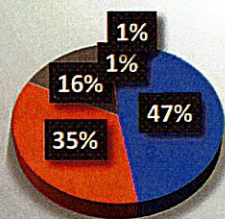
Le Budget Primitif 2026 est voté en équilibre.

	Prévisions dépenses 2026	Prévisions recettes 2026
Fonctionnement	274 221.97	274 221.97 (dont 129 797.97 d'excédent reporté)
Investissement	235 967.08 (dont 157313.12 de déficit reporté)	235 967.08

La Section de Fonctionnement

Prévisions recettes de fonctionnement 2026	
Excédent de fonctionnement 2025 reporté 47.33%	129 797.97
Impôts et taxes 35.01%	96 000.00
Dotations subventions et participations 15.67%	42 984.00
Produit des services 0.89%	2 440.00
Autres produits de gestion courante 1.09%	3 000.00
Total des prévisions de recettes de fonctionnement	274 221.97

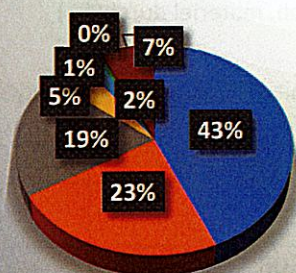
Les prévisions de recettes de fonctionnement 2026



- Excédent de fonctionnement reporté 47.33%
- Impôts et taxes 35.01%
- Dotations subventions et participations 15.67%
- Produit des services 0.89%
- Autres produits de gestion courante 1.09%

Prévisions Dépenses de fonctionnement 2026	Montant
Eau, électricité, fournitures, entretien bâtiments, voirie et réserve	119 026.62
Charges de personnel et frais	63 332.00
Participations écoles, subventions, indemnités, SDIS...	51 800.00
Reversement au FNGIR atténuation de produits	13 339.00
Amortissements, opérations d'ordres	6 491.00
Intérêts des emprunts	1 142.00
Charges exceptionnelles	100.00
Virement à la section d'investissement	18 991.35
Total des dépenses de fonctionnement	274 221.97

Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2026



- Eau, électricité, fournitures, entretien bâtiments, voirie et réserve
- Charges de personnel et frais
- Participations écoles, subventions, indemnités, SDIS...
- Reversement au FNGIR atténuation de produits
- Amortissements, opérations d'ordres
- Intérêts des emprunts
- Charges exceptionnelles

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Prévisions section d'Investissement 2026			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Budget voté	Libellé	Budget voté
Emprunts Rbt du capital	7 675.68	Affectation du résultat	102 659.73
Opérations d'équipement	47 599.67	Subventions d'investissement	66 954
Immobilisations corporelles	9 776.61	Dotations, fonds divers (FCTVA)	27 139.00
Opération d'ordre	13 602	Amortissement des immobilisations	6 491
Résultat reporté	157 313	Opération d'ordre	13 602
		Virement de la section de fonctionnement	18 991.35
		Produit cession et rbt	130.00
	235 967.08		235 967.08

Les principaux projets d'investissement de l'année sont :

- La fin de la construction de l'atelier communal et l'achat de matériel et outillage
- Le renouvellement des lampes de l'éclairage public
- Tables, panneaux, passerelle sur le Palais
- Plantations place Saint Gilles (réalisées en début d'année)
- Eclairage Mairie
- Travaux salle Chauvelier

Le nouveau conseil municipal pourra modifier ces projets par délibération modificative

Les subventions d'investissement prévues sont les subventions attribuées pour la construction de l'atelier communal par l'état, le Département et LBN Communauté pour un montant total de 66 954 € ces subventions ont été attribuées en 2024 2025 et seront versées en 2026

La dotation FCTVA d'un montant de 27 139 € correspond essentiellement au remboursement de la TVA réglée en 2025 sur les travaux de construction de l'atelier communal.

Etat de la dette

La dette est constituée de 3 emprunts contractés en 2007, 2011 et 2018

Date	Objet	Montant	Durée	Capital restant dû au 01/01/2026
2007	Eclairage public	40 000	20 ans	5 760.21
2011	Enfouissement de réseaux et éclairage public	25 000	15 ans	1 034.29
2018	Construction salle communale	80 000	20 ans	54 854.33

Etat du Personnel

La commune emploi 2 agents titulaires

1 agent technique 17.5 h/semaine

1 secrétaire de Mairie 20.5 h/semaine

Le ménage des bâtiments est confié à une entreprise de services.

Budget Annexe du service Assainissement

Le **budget primitif 2026** du service assainissement a été voté le 26 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie

Le budget est voté en équilibre et arrêté comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 19 370.80 €

Dépenses et Recettes d'Investissement : 31 440.00 €

Le Service assainissement n'a pas d'emprunt à rembourser.

Les CFU Compte Financier Unique n'ont pas pu être votés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal en raison des problèmes techniques de l'application de la DGFIP. Ils feront l'objet d'une présentation dans une nouvelle note de présentation brève et synthétique, après le vote des CFU au plus tard le 30 juin 2026.

Fait à Chemiré en Charnie

Le 6 mars 2026

Le Maire,

Jean Paul COQUILLE

